



Règlement du Raid Dingue de l'Artois (Raid Juniors)

Art 1: Organismes

Le Raid Dingue de l'Artois, qui se déroulera le jeudi 21 mai 2020, est organisé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, en partenariat avec les associations Aventure Nature, Kréa Sport, l'Ovale du Gy et la commune de Duisans.

Art 2: Les épreuves

Les participants ont le choix entre la catégorie « **8/12 ans** » (7 km) et la catégorie « **13/15 ans** » (10 km).

Le Raid Juniors regroupe 4 épreuves:

- ° VTT (7 km dont 4,5 km chronométrés pour les 13/15 ans et 4 km dont 2 km chronométrés pour les 8/12 ans)
- ° Epreuve surprise au stade de Rugby
- ° Run and Bike + épreuve surprise (2 km chronométrés pour les 8/12 ans et les 13/15 ans)
- ° Course d'Orientation (1 km chronométré pour les 8/12 ans et les 13/15 ans)

Les concurrents déclarent avoir pris connaissance des différentes épreuves pour la catégorie choisie. **Toute épreuve non réalisée disqualifiera l'équipe.** Le niveau du Raid est classé moyen. Pour le Raid Juniors, les équipes doivent rester unies tout au long du parcours, une distance inférieure à 20m doit séparer les coureurs. En cas de non respect du règlement, l'organisation s'autorise à interdire la poursuite de l'épreuve. Les coureurs du Raid Juniors doivent respecter le code de la route ainsi que les règles de bonne conduite dans le sport.

Art 3: Date, lieu de rendez-vous et horaires

Le jeudi 21 Mai 2020, rendez-vous au stade de Rugby de Duisans (Grand Rue). Départ à 14h. Accueil des équipes dès 13h (retrait des dossards). Briefing à 13h45 au stade de Rugby.

Retrait des dossards possible le mercredi de 18h à 19h à la salle des fêtes de Duisans.

Art 4: Inscriptions

Ouverture des inscriptions le 16 décembre 2019. Les inscriptions pourront se faire soit en ligne par le biais du site Adeorun soit par courrier avec le bulletin d'inscription à télécharger sur **campagnesartois.fr** et à envoyer à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, 1050 avenue François Mitterrand 62810 Avesnes le Comte, avant le vendredi 24 avril 2020. Il doit être accompagné du droit d'inscription et d'une pièce justificative (Licence de Triathlon ou certificat médical). Le règlement de ces droits d'inscription ne peut être effectué qu'en euros, en espèces ou chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**. Prix pour le Raid Juniors: 10€/équipe.

Pour les inscriptions par courrier : **la signature du bulletin est obligatoire** pour pouvoir prendre part à la course. Toute falsification du bulletin entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense.

L'organisateur se réservant la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Dès l'inscription effectuée le participant recevra un e-mail de confirmation de son inscription.

Le Raid Juniors est ouvert à toute personne âgée de 8 à 15 ans.

Les équipes pour la catégorie des 13/15 ans seront composées de 2 personnes.

Les équipes pour la catégorie des 8/12 ans seront composées de 2 personnes et d'un adulte accompagnateur.

Aucune participation individuelle ne sera acceptée.

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

Seules les inscriptions par courrier sont acceptées, les inscriptions par courriel ne sont pas autorisées. Toutefois, le courriel peut être utilisé pour toute demande de renseignements.

Art 5: Licence sportive ou certificat médical

La participation au Raid Dingue de l'Artois est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur:

- Soit d'une **licence de Triathlon**, délivrée par la FFTRI en cours de validité à la date de la manifestation, d'une **licence FFCO** ou d'une **licence UFOLEP** spécifique raid et course d'orientation.

- Soit d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied et du VTT**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Attention, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.

Pour les adultes accompagnateurs dans la catégorie 8/12 ans, ces documents ne sont pas nécessaires.

L'organisateur en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Art 6: Chronométrage, sections, pointage, pénalités

Pour le Raid Juniors, un barème de points sera établi pour chaque épreuve. Les zones appelées liaisons sont à réaliser à allure libre, vous devez respecter le code de la route, vous n'êtes pas prioritaire sur les routes. En Course d'Orientation, chaque balise non poinçonnée ou fausse pénalisera l'équipe de 2 min.

Art 7: Nombre d'équipes

Le nombre d'équipes est limité à 40 pour le Raid Juniors (soit 80 jeunes). Les 40 premières équipes inscrites seront sélectionnées. Les équipes seront composées de 2 personnes pour les 13/15 ans et de 3 personnes pour les 8/12 ans (2 jeunes + 1 adulte).

Les concurrents s'engagent sur le Raid en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route et seront considérées hors course. Les coureurs doivent souscrire une assurance individuelle d'accident.

Art 8: Classement et catégories

Pas de classement pour le Raid Juniors.

Art 9: Matériel

Un VTT et un casque par personne, un dossard, une trousse de réparation par équipe, un sifflet et un système d'hydratation.

Pour le Raid Juniors, le port du casque est obligatoire sur les parcours VTT et le Run&Bike.

Le matériel sera contrôlé avant le départ du Raid. Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et bon état de fonctionnement. Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

L'organisation fournira les cartes et documents nécessaires pour les épreuves.

Art 10: Les secours

L'assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs ou poste de secours sur le parcours).

Art 11: Assurance

Une responsabilité civile souscrite chez AXA France couvrira l'organisation .

Art 12: Protection de l'environnement

L'événement s'est inscrit dans une démarche environnementale avec le Conseil Départemental du 62. Pendant les épreuves, merci de respecter l'environnement (ex: jets de déchets sur le parcours....)

Art 13: Vestiaires, douches

Des vestiaires et des douches sont à la disposition des coureurs à côté de la salle des fêtes.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires et dans les douches.

Art 14: Rétractation, désistement

En raison des frais engendrés pour l'organisation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait.

Art 15: Signaleurs

Des signaleurs seront nommés pour l'organisation du Raid Juniors.

Art 16: Modification de parcours

L'organisateur pourra envisager de raccourcir ou d'annuler l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants dans les cas suivants :

- Dégradation des conditions météorologiques
- Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain
- Equipements défectueux (EPI, équipements des concurrents)
- Progression trop lente de certaines équipes
- Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents

Article 17 : Acceptation du règlement

L'inscription au Raid Dingue de l'Artois vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.